

## **Atelier 2 – Stratégie nationale pour la biodiversité et Agence française pour la biodiversité, Stratégie régionale pour la biodiversité et Agence régionale pour la biodiversité : quelles relations, comment faire vivre la SRB ?**

La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 s'articule autour de 20 objectifs qui dessinent un cadre cohérent pour répondre aux engagements internationaux, européens et nationaux en mobilisant l'ensemble des acteurs de tous les secteurs de la société. La mise en œuvre des stratégies environnementales biodiversité, eau et milieux marins (planification, animation, incitation, reconnaissance, actions à destination du grand public, etc.) doit être articulée en déclinaison de et avec l'animation de la SNB.

La stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), en cours d'élaboration, doit prendre en compte tout à la fois les 20 objectifs de la SNB et les spécificités des territoires sur lesquelles il conviendra de les mettre en œuvre. Ainsi, le comité régional pour la biodiversité (CRB) en Guadeloupe validera une stratégie adaptée aux enjeux du territoire dans le respect des orientations générales fixées par la SNB.

Compte tenu des missions et des compétences dévolues à la future Agence française de la biodiversité, et par là-même à la future agence régionale pour la biodiversité en Guadeloupe, les participants à l'atelier sont invités à réfléchir aux contributions possibles et nécessaires de l'ARB pour « faire vivre la SRB » et donc la SNB.

**La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994.**

Comme l'ensemble des pays de l'Union Européenne la France s'était engagée à « stopper la perte de biodiversité » à l'issue de la **première SNB (2004-2010)**, objectif non atteint en 2010.

**La deuxième SNB (2011-2020)** a été élaborée entre 2010 et 2011 en tenant compte de cette première expérience. Elle vise à produire un **engagement plus important des divers acteurs**, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. C'est ainsi qu'elle offre la possibilité à différents acteurs (entreprises, acteurs, associations...) d'adhérer à la SNB, et au-delà de s'engager.

La SNB fixe pour **ambition commune** de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité.

**Six orientations** complémentaires réparties en **vingt objectifs** (voir ci-dessous), couvrent tous les domaines d'enjeux pour la société. Ses indicateurs sont suivis par l'Observatoire national de la biodiversité :

### **Orientation stratégique A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité**

- Objectif 1 Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature
- Objectif 2 Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes
- Objectif 3 Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

### **Orientation stratégique B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer**

- Objectif 4 Préserver les espèces et leur diversité
- Objectif 5 Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés
- Objectif 6 Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

### **Orientation stratégique C - Investir dans un bien commun, le capital écologique**

- Objectif 7 Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
- Objectif 8 Développer les innovations pour et par la biodiversité
- Objectif 9 Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
- Objectif 10 Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

### **Orientation stratégique D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité**

- Objectif 11 Maîtriser les pressions sur la biodiversité
- Objectif 12 Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques
- Objectif 13 Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

### **Orientation stratégique E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action**

- Objectif 14 Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles
- Objectif 15 Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés
- Objectif 16 Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires
- Objectif 17 Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

### **Orientation stratégique F - Développer, partager et valoriser les connaissances**

- Objectif 18 Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
- Objectif 19 Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances
- Objectif 20 Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

À mi-parcours de cette nouvelle stratégie, le ministère en charge de l'écologie fait le constat d'un certain essoufflement et identifie un **besoin de redynamiser le processus**. Si la SNB compte 436 adhésions à ce jour (170 de la part d'entreprises, autant pour les associations contre 50 seulement pour les collectivités), le nombre d'adhésions n'a cessé de diminuer avec seulement 27 candidatures enregistrées en 2014. Du reste, force est de constater que la population française connaît peu voire pas du tout la SNB (la question de l'adhésion individuelle avait été posée et soutenue sans succès par Jean-Claude Ameisen alors Président du comité national de révision de la SNB. Symbolique mais révélatrice, la SN pour la Biodiversité arrive souvent en 6ème ou 7ème positions par les moteurs de recherche, après le Syndicat national de basket, ou celui des banques...

La stratégie régionale pour la biodiversité, en cours d'élaboration, doit être un outil de référence et d'aide à la décision pour la mise en oeuvre des politiques en matière de biodiversité et des autres politiques sectorielles. Il doit fédérer dans son élaboration et sa mise en oeuvre l'ensemble des acteurs du territoire.

Fort de ce constat, et compte tenu des missions et des compétences dévolues à la future Agence française de la biodiversité et à ses représentations régionales, **les participants à l'atelier sont invités à réfléchir aux contributions possibles et nécessaires de l'ARB pour « faire vivre la SRB ».** Parmi les questions possibles, on notera de manière non exhaustive et non hiérarchisée dans les domaines de la gouvernance, la promotion et l'appropriation, la mise œuvre, l'évaluation et le suivi :

- Quels apports pour une meilleure gouvernance dans le cadre de la SNB, avec quelle articulation avec le futur Comité régional pour la biodiversité ?
- Quelle organisation interne de l'ARB pour répondre au mieux aux objectifs de la SRB ?
- Quels rôles et quels moyens pour une plus grande appropriation et mobilisation de la société civile et plus largement de l'ensemble des acteurs (quelle valeur ajoutée) ?
- Comment l'ARB doit-elle et peut-elle animer la SRB en direct et avec quel lien avec l'Administration de l'état ?
- Quelles contributions directes à la SRB au regard de ses propres compétences : financements d'actions pour des tiers (appels à projet), montages de projets en direct (exemple des programmes Life), animation de politiques, mobilisation des autres services de l'état etc. ?
- Quel rôle de l'ARB dans le suivi et l'évaluation de la SRB en articulation avec l'ONB et le comité régional pour la biodiversité ?